



STATISTIQUES ET INDICATEURS

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS AU 4^E TRIMESTRE 2019



Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés diminue de 1,1% sur un trimestre et de 0,8% sur un an ⁽¹⁾

En moyenne au 4^e trimestre 2019, on comptait 3 082 500 demandeurs d'emploi indemnisés, soit 1,1% de moins qu'au 3^e trimestre 2019 [cf. [Tableau 1](#)].

Les bénéficiaires de l'Assurance chômage représentent 86,2% des personnes indemnisées au 4^e trimestre 2019. Ces effectifs diminuent de 0,8% sur un trimestre et de 0,3% sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre d'une allocation de formation en Assurance chômage diminue de 2,6% sur un trimestre et augmente de 14,4% sur un an. Le nombre d'allocataires en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) augmente de 0,2% sur un trimestre et diminue de 1,4% sur un an [cf. [Graphique 1](#)].

Les bénéficiaires des allocations d'Etat représentent 11,2% des personnes indemnisées au 4^e trimestre 2019. Ces effectifs diminuent de 2,3% sur un trimestre et de 7,5% sur un an. Pour les allocations d'Etat hors formation, la baisse des effectifs est quasi continue depuis le 4^e trimestre 2014 [cf. [Graphique 2](#)].

Tableau 1

DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION (DONNÉES CVS, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

	4 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2019	4 ^e trimestre 2019	Variation		Poids 4 ^e trimestre 2019
				sur un trimestre	sur un an	
Assurance chômage	2 664 800	2 680 100	2 657 600	-0,8%	-0,3%	86,2%
dont formation*	90 100	105 900	103 100	-2,6%	14,4%	3,3%
dont CSP*	48 400	47 600	47 700	0,2%	-1,4%	1,5%
Etat**	371 600	351 900	343 900	-2,3%	-7,5%	11,2%
dont formation	20 100	18 900	19 000	0,5%	-5,5%	0,6%
Autres***	71 300	84 600	81 000	-4,3%	13,6%	2,6%
Total indemnisés	3 107 700	3 116 600	3 082 500	-1,1%	-0,8%	100,0%

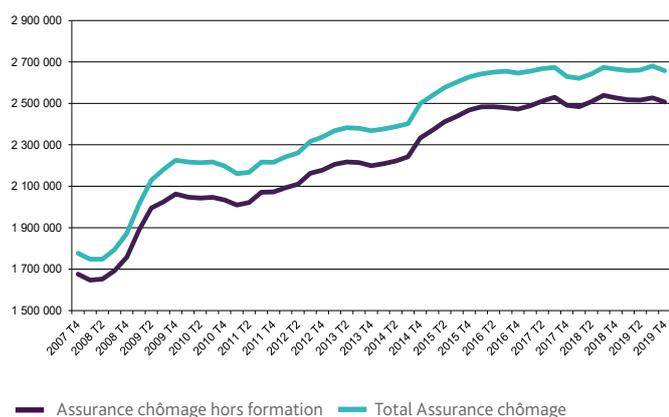
* Les formations réalisées dans le cadre du dispositif CSP, 4 900 en moyenne au 4^e trimestre 2019, sont comptabilisées dans la ligne « dont CSP », mais pas dans la ligne « dont formation »

** hors ATA1

*** Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE)

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

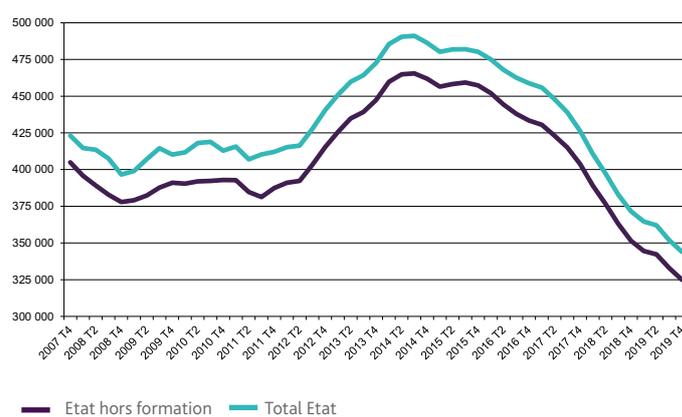
Graphique 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE
AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE



Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

Graphique 2
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TRIMESTRE
AU TITRE D'ALLOCATIONS D'ÉTAT



Données CVS, France métropolitaine

Source : Pôle emploi (Fichier National des Allocataires).

Guillaume DELVAUX

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance chômage ou en solidarité-Etat, ou être en formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique).

LE GROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

- **Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle)
- **Formation / Assurance chômage** : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé
- **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** : Allocation de Sécurisation Professionnelle (y compris formation), ASP taux ARE (y compris formation)
- **Etat** : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP)
- **Formation / Etat** : Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)
- **Autres** : Convention de gestion Pôle emploi (ARE-CG), AREF-CG, Rémunération Formation Pôle emploi (RFPE). Les conventions de gestion concernent les employeurs publics qui ont la charge financière de l'indemnisation chômage de leurs agents mais en confient la gestion administrative à Pôle emploi. La RFPE est une allocation de formation versée aux demandeurs d'emploi qui suivent une formation conventionnée par Pôle emploi ou une POE, et qui n'ont pas de droit à l'AREF ou à l'ASP (Allocation de Sécurisation Professionnelle pour les bénéficiaires d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle) le jour où ils entrent en formation.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnifiés sur un trimestre, présenté dans cette note, est une moyenne des effectifs en fin de mois.

Comme chaque année les coefficients de correction pour variations saisonnières et les coefficients permettant d'estimer les statistiques provisoires ont été réestimés.

Des précisions sur les sources et le calcul du nombre de personnes indemnifiées, ainsi que des séries par allocations détaillées, brutes et CVS, France Métropolitaine et France entière sont disponibles sur Internet sur le lien suivant : [production des données mensuelles](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
 1 avenue du Docteur Gley
 75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

